



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

Etaient présents :

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M. GEFFROTIN Philippe.

Absents excusés :

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

Absents :

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	18
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	22/06/2023
Date d'affichage	22/06/2023

Objet Acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée AL n° 583 sise 14 rue Thiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2006, modifié le 27 septembre 2007, mis à jour le 5 décembre 2007, modifié le 25 juin 2009, mis à jour les 17 juillet 2009, 27 octobre 2009, modifié simplement le 26 mars 2010, modifié le 14 juin 2012, mis à jour les 28 mars 2013, 13 mai 2013, 23 décembre 2013, révisé au titre du L. 123-13 alinéa 2 le 23 janvier 2014, Modifié le 13 mars 2014, mis en compatibilité par Déclaration de Projet le 18 septembre 2014, mis à jour le 24 septembre 2014, modifié simplement le 13 novembre 2014, modifié le 18 décembre 2014, modifié simplement le 5 novembre 2015, le 13 décembre 2016, mis à jour le 10 février 2017, modifié simplement le 30 juin 2017, la révision allégée du 28 juin 2018, modifié simplement le 19 septembre 2019, mis à jour le 16 octobre 2019 et mis à jour le 22 octobre 2019,

VU l'accord des Consorts DARNAULT de céder à la Commune la parcelle cadastrée AL n° 583 située 14 rue Thiers,

VU l'avis de la commission des finances du 9 mai 2023,

VU l'avis de la Commission d'urbanisme du 20 juin 2023,

CONSIDERANT que cette parcelle en friche, d'une superficie de 225 m², provenant d'une division antérieure, n'a plus d'utilité pour les propriétaires et qu'ils ont choisi de s'en séparer,

CONSIDERANT que cette parcelle située à l'extrémité du parking communal « trousse vache », permettra de faciliter l'accès direct au terrain aménagé en jardin pédagogique appartenant à la ville,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, Maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté,

Pour : 23 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Annie MUGNIER - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Denis GIRARD) - M. Michaël CAVALIERI (pouvoir M. Sylvain HARLE) - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) M. Ludovic LEFFET - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - Mme Bouchra DERKAOUI (pouvoir M. Paul MOUSSARD) - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE - M. Fabien MOINIER.

Contre : 2 voix

M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME)

Article 1 : DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AL n° 583 sise 14 rue Thiers, appartenant aux conjoints DARNAULT, pour une surface cadastrale de 225 m² au prix de 10 000 €, toutes indemnités confondues.

Article 2 : AUTORISE M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation de cet acte.

Article 3 : PRECISE que l'Etude LENOIR-NEVEUX, notaires associés, sera chargée d'établir l'acte de vente et que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire
Le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
Michaël CAVALIERI

M.C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-42-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023